

Nivernais central - Pays charitois

CHÂTEAUNEUF-VAL-DE-BARGIS ■ Le projet de couverture d'un court de tennis s'invite en conseil municipal

« Nous ne ferons pas n'importe quoi »

Des inquiétudes de riverains des courts de tennis à Châteauneuf-Val-de-Bargis, où la construction d'un préau est envisagée, ont émergé en conseil municipal. Le maire s'est voulu rassurant.

À la dernière séance municipale de Châteauneuf-Val-de-Bargis, des questions diverses ont pris une part importante, générant une suspension de séance avec des interventions d'habitants et les réponses des élus.

L'interrogation de villageois sur le projet de couverture de l'un des deux courts de tennis s'est ainsi traduite par la présence de particuliers, comme Michèle Charrault, qui a pris la parole pour renouveler ses doléances à ce sujet (notre édition du 23 septembre).

Maria Legrand, conseillère qui suit ce dossier, a apporté des précisions. « Nous avons été sollicités par le club de tennis nous



TENNIS. Les courts étant proches des habitations et de l'église, le projet de couverture fait débat.

faisant part de ses problèmes. Ils sont, en effet, dépendants du mauvais temps et du gymnase de Varzy qui ne peut offrir qu'un créneau par semaine. La commission sports et loisirs du conseil s'est saisie du plan de financement des 5.000 équipe-

ments de proximité mis en place par l'Agence nationale du sport (ANS) dans la perspective des Jeux Olympiques, pour présenter un dossier de demande de subventions pour la couverture, sous forme d'un préau, d'un court de tennis. Le club s'est engagé

à financer la partie non subventionnée. »

Le maire a tenu à rassurer. « Nous ne ferons pas n'importe quoi, il y a des étapes, une opportunité à saisir, et si ce projet est éligible, il y aura une enquête publique, et notre décision en tiendra comp-

te. »

D'autres problèmes ont été exposés, en questions diverses également : des bruits de voisinage ainsi que la dangerosité de bâtiments en grande vétusté.

Sdis. Le maire, Patrick Rapeau, doit prendre un arrêté municipal en conformité avec le règlement départemental DECI (Défense extérieure contre l'incendie) concernant les différents points d'eau recensés sur la commune.

Forêt. Le tirage pour les affouages se fera jeudi 10 novembre pour la parcelle 24 A du massif des Rouesses. Le strict respect des conditions sera exigé. Il est accepté la mise en vente de produits : bois d'œuvre, houppiers, petites futaies.

Travaux. L'entretien annuel des chaudières est accepté par neuf voix pour, une voix contre et trois abstentions (devis d'EURL S2L pour un montant de 1.291 € HT).

Le conseil accepte un complément de travail sur la toiture de la médiathèque et consent à verser un acompte de 30 % au milieu du chantier comme prévu.

Pour l'ancienne poste, il est nécessaire de faire une réévaluation des coûts ; un dossier d'appel d'offres sera déposé et des demandes de subventions.

Le conseil, moins une abstention, accepte des travaux aux locaux de l'association Attribut, pour un montant de 6.913 € HT. Suite à la convention signée, le maire propose, compte tenu de la labellisation France services de l'association et de l'intérêt et de son attractivité pour les habitants, d'annuler le loyer, d'accepter les charges jusqu'au 1^{er} août 2024. David Jalquin représentera la commune au conseil d'administration de l'association.

CCAS. Une subvention complémentaire de 2.000 € est acceptée. ■

ARTHEL

Hommage à Bobby Lapointe

Le festival d'Arthel, qui a proposé cette année encore des manifestations très variées, se poursuit jusqu'à dimanche 16 octobre.

« Rendre hommage aux grands de la chanson française, c'est tout naturel pour notre association du centre artistique d'Arthel et dans l'esprit de notre salon littéraire mensuel, car la chanson - la bonne - fait partie de la littérature à part entière », affirme, en souriant, Annie Jeanne-



DUO. François et Léo Blumenfeld.

Rendez-vous samedi

Et de poursuivre : « Nous fêtons le centenaire de Bobby Lapointe non seulement pour son talent et son originalité, mais aussi parce que son souvenir perdure parmi les jeunes, cinquante ans après sa mort ».

Cet hommage sera proposé, samedi 8 octobre, à 20 h, au centre artistique d'Arthel, avec François et Léo Blumenfeld (contrebasse). Entrée libre (chapeau facultatif). ■

➔ **Pratique.** Réservations et renseignements au 06.18.09.68.39.

À NOTER

SAINT-BENIN-D'AZY. Concours de belote. Le Club des Violettes organisera un concours de belote, mardi 11 octobre, à 14 h, à la salle des fêtes. Uniquement sur inscription, samedi 8 octobre, dernier délai, et basé sur cinquante équipes. Tél. 03.86.37.49.44, ou 06.84.86.66.44, ou 03.86.58.48.88. ■

SAXI-BOURDON. Fête des Savoirs au Saxi-Zinc. Samedi 8 octobre, à partir de 14 h, le Saxi-Zinc accueillera la Coopérative des Savoirs à travers ses petites causeries. Elisabeth Sepulcre-Manteau, orthophoniste et linguiste, enseignera la langue des signes, une autre façon de communiquer, de 14 h à 15 h 30. De 16 h à 17 h 30, Françoise Ducourtioux, professeur d'arts appliqués et vice-présidente de l'association le Saxi-Zinc, causera sur le design, une création au service de l'évolution de la société. La forêt face au changement climatique fera l'objet d'une communication de Yann Mozziconacci, expert forestier. Le bar du Saxi-Zinc sera ouvert, dès 13 h, à chaque intercauserie et le soir après la dernière communication. Contact : saxizinc@orange.fr ■

SAINT-BENIN-D'AZY

Les jeunes footballeurs au rendez-vous

Les jeunes de l'école de football de l'AS Saint-Benin sont au rendez-vous depuis le début de la saison. Il est encore possible de s'inscrire ou de venir effectuer un essai, notamment dans les catégories U 7 et U 13, qui n'ont pas encore fait le plein.

Les équipes de jeunes ont repris l'entraînement depuis un mois. Malgré une météo plutôt défavorable, les joueurs sont au rendez-vous. Ainsi, on en compte une quinzaine dans la catégorie U 9, tout comme chez les U 11. Par contre, quelques licenciés supplémentaires seraient bienvenus en U 13, pour étoffer l'effectif et pallier les éventuelles



RELÈVE. Les jeunes footballeurs (ici les U 9) ont repris les entraînements depuis un mois.

blessures ou indisponibilités. Et, une fois n'est pas coutume, l'effectif est maigre dans la catégorie U 7. Il est donc encore possible, même aux débutants,

filles et garçons, de venir essayer le football. Il suffit de se présenter au stade municipal, à l'entraînement de la catégorie concernée (voir les horaires

ci-dessous). Le montant de la cotisation a été fixé, cette saison, à 30 € pour toutes les catégories jeunes (15 € supplémentaires pour un frère ou une sœur, la troisième licence gratuite).

Horaires : mercredi, de 14 h 30 à 15 h 30, pour les U 7 (nés en 2016 et 2017) ; de 17 h 30 à 18 h 45, pour les U 9 (nés en 2014 et 2015) ; de 10 h à 11 h 30, pour les U 11 (nés en 2012 et 2013). Mardi, de 18 h 45 à 20 h 15, pour les U 13 (nés en 2010 et 2011). ■

➔ **Pratique.** Renseignements : 06.11.89.39.87 ; st-benin.as@lbf-foot.fr ; https://assaintbeninfoot.footeo.com/

LA FERMETÉ

La belle action des écoliers

Les trois classes de l'école primaire ont participé, vendredi dernier, à l'opération Nettoyons la nature.

La classe de maternelle a nettoyé la place du village, les environs du lavoir et le parking de la salle des fêtes. Les classes d'élémentaire ont nettoyé les abords du stade de football et une partie de la forêt, le long de la route du Dessiert.

Au total, une dizaine de kilos de déchets ont été ramassés, de diverses natures. ■



NETTOYAGE. Une dizaine de kilos de déchets ont été ramassés.